

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[141\\_Correspondance d'Eloi Mallac à François Guizot : 1838-1871](#)[Item](#)[Changy, le 2 septembre 1857, Eloi Mallac à François Guizot](#)

## Changy, le 2 septembre 1857, Eloi Mallac à François Guizot

**Auteurs : Mallac, Eloi (1809-1876)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Les mots clés

[Circulation épistolaire](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Politique \(France\)](#), [Presse](#)

### Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Présentation

Date1857-08-30

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

### Information générales

LangueFrançais

Cote23, 23 bis, AN : 163 MI 42 AP 141 Papiers Guizot Bobine Opérateur 22

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

### Citer cette page

Mallac, Eloi (1809-1876), Changy, le 2 septembre 1857, Eloi Mallac à François Guizot, 1857-08-30.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 22/12/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5889>

## Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Val-Richer (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Changy (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/12/2023 Dernière modification le 18/01/2024

---

23

Changy, 27<sup>me</sup> - 1897

Mon cher Mr. Guizot,

Voici la seconde édition de la  
lettre de M. Rimard à Mr. le M<sup>re</sup> de  
l'Int. Elle sera remise demain.

Je vous remercie au casant de  
ce qui arrivera.

Mille respectueux hommages  
E. Guizot

22  
bis

Monsieur le Ministre

Votre arrêté du 25 aout et la lettre qui l'ac-  
compagne dont je n'ai pu avoir connaissance  
qu'après une courte absence ne me paroissoient pas  
reproduire tels qu'ils se sont passés les faits relatifs  
au changement de titre de l'Assemblée nationale

Je vous prie, Monsieur le Ministre de vouloir  
bien vous faire représenter ma lettre du 25 aout  
et vous prier, que lors de vous demander de chan-  
ger le titre de ce journal, j'ai protesté autant qu'il  
m'étoit possible de le faire contre l'acte nouvelle-  
ment dans l'Assemblée nationale et l'obje.

Que votre Excellence me permette de lui  
rappeler les faits dans leur ordre et avec leur date  
précise.

Le 9 aout, M. le chef de division de la  
presse a mandé au Ministre de l'Intérieur  
un des rédacteurs du Journal et lui a signifié  
que, par ordre du gouvernement il étoit interdit  
de faire reparaitre l'Assemblée nationale sous son

titre ~~actuel~~. Lorsque cette notification a été  
portée à ma connaissance, j'ai protesté verbale-  
ment et par écrit en invoquant le droit que  
reçoit la presse et une possession incontestée de  
près de six années, sous régime actuel. Néan-  
moins, comme je ne pouvais me dissimuler qu'en  
me tenant renfermé dans les limites de mon  
droit et en résistant à un ordre formel de  
l'autorité supérieure j'exposais le journal à  
être supprimé par mesure de sûreté générale  
j'ai consenti à proposer <sup>à présent</sup> à l'agrément de  
Votre Excellence un titre nouveau.

J'avais reçu de M. le chef de la division  
de la presse l'assurance formelle que je retrou-  
rais formellement dans l'arrêté officiel qui me serait  
signifié, l'ordre qu'il m'avait transmis verbalement  
et répété à plusieurs reprises. Je cherche en vain  
cet ordre dans la lettre et dans l'arrêté de  
Votre Excellence du 27 août. Loin de là,  
d'après le ~~texte~~ de cet arrêté, j'estime  
qui aurait demandé à Votre Excellence à  
changer le titre de l'Assemblée nationale. Rien

Ainsi  
Vrais de  
Si  
loy, arrêté  
ce qui s'est  
le titre de  
le titre de  
Nemp pas  
Donc la  
à Votre  
politique  
l'accepter  
laquelle  
l'Assemblée  
arrêté de  
sa vertu  
formellement  
du 27 août  
je

Ainsi n'est plus contraire aux faits que je  
viens de rappeler.

Si votre excellent corps pourrait modifier  
son arrêté du 14 août en le rendant conforme à  
ce qui s'est passé, je resterais dans les termes de la  
lettre de 25 août par laquelle j'ai proposé  
le titre de Spécialiste. Mais si, ce que je ne  
veux pas supposer, cet arrêté était maintenu  
dans la teneur actuelle, je suis obligé de déclarer  
à votre Excellence que ma double responsabilité,  
politique et commerciale ne me permettrait pas  
d'accepter une situation si contraire à celle à  
laquelle je m'étais résigné. En conséquence  
l'Assemblée nationale suspendue par votre  
arrêté du 7 juillet, se réunira le 8 septembre  
en vertu des termes mêmes de cet arrêté et con-  
formément au texte formel du décret organique  
du 17 février 1852.

J'ai l'honneur etc.